

PROJET PEDAGOGIQUE

Formation Aide-soignant(e)

Institut de Formation
D'aides-Soignants
Michèle GUILLOU
AVRANCHES

Promotion 2024/2025
Version n°18 du
10/07/2024



Hôpital Privé de la Baie
1 avenue du Quesnoy –
50300 AVRANCHES

Téléphone : Secrétariat
02.33.68.62.52 Mail :
ecoleas@vivalto-
sante.com

Sommaire

PRÉAMBULE	- 2 -
1. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	- 3 -
A) DURÉE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION :	- 4 -
B) LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION : RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE AIDE-SOIGNANT, ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2021.....	- 4 -
C) CORRESPONDANCE ENTRE LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION ET LES MODULES DE FORMATION.....	- 5 -
D) L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE :	- 8 -
E) LES STAGES.....	- 9 -
• 1. Pour les cursus complets :	- 10 -
• 2. Pour les cursus partiels :	- 11 -
• 3. L'évaluation des compétences en stage.....	- 11 -
2. LA CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION	- 14 -
A. LES VALEURS DE L'INSTITUT	- 15 -
B. LA QVT DES ÉLÈVES	- 17 -
C. LES DROITS ET DEVOIRS DE L'ÉLÈVE AIDE-SOIGNANT	- 17 -
D. CONCEPTION DE L'ÉLÈVE EN FORMATION.....	- 19 -
3. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	- 20 -
A. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	- 20 -
B. LES PROJETS INSTITUTIONNELS SPÉCIFIQUES	- 23 -
• 1) Le projet de mise en place de thérapie non médicamenteuse.....	- 23 -
• 2) Le projet d'attractivité de l'IFAS.....	- 23 -
4. LA STRATÉGIE	- 25 -
A. DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMÉRIQUE	- 25 -
B. LA STRATÉGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ÉLÈVE EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNÉ.....	- 26 -
5. ACCUEIL, INTÉGRATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS OU ÉLÈVES EN SITUATIONS DE HANDICAP ET RESSOURCES MOBILISÉES	- 27 -
A. L'ACCESSIBILITÉ AU SEIN DE L'INSTITUT DE FORMATION :	- 27 -
B. PRÉSENCE D'UN RÉFÉRENT HANDICAP AU SEIN DE L'IFAS	- 27 -
C. POUR LES ÉVALUATIONS NORMATIVES :	- 28 -
6. L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET STRATÉGIE DE PRÉVENTION DES RUPTURES DE PARCOURS - 29	-
A. L'ACCOMPAGNEMENT.....	- 29 -
B. STRATÉGIE DE PRÉVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS	- 30 -
7. LES INDICATEURS QUALITE DU PROJET	- 31 -
- ET LES FUTURS EMPLOYEURS	- 31 -
A. LES INDICATEURS :	- 31 -
B. L'ÉVALUATION EXTERNE PAR QUALIOPi	- 32 -
POUR CONCLURE	- 32 -

Préambule

L'Ifas Michèle Guillou est situé au sein de l'Hôpital Privé de la Baie, groupe Vivalto. Vivalto est un acteur majeur de l'hospitalisation privée en France, il possède plus de 53 établissements.

L'Hôpital Privé de la Baie d'Avranches est un établissement médico-chirurgical de référence certifié par la H.A.S, Il est composé d'une équipe médico-chirurgicale et paramédicale complémentaire comprenant 200 salariés et 70 praticiens.

Il apporte une offre de soin conséquente dans le territoire Sud Manche avec 172 lits et places médicalisés dans de nombreux services et unités de soins dont la Chirurgie, la Chirurgie Ambulatoire, le Bloc opératoire, la Médecine polyvalente, la Médecine oncologique, l'unité de chimiothérapie, l'unité d'Hospitalisation de jour, l'unité soins non programmés et un service de SMR (soins médicaux et de réadaptation). Ces différentes structures accueillent les élèves Aides-soignants et étudiants d'IFSI dans un parcours de stage défini afin d'apporter un maximum d'apports et d'expériences aux apprenants.

L'institut de formation Michèle Guillou a été créé en 1974 et n'a depuis jamais cessé d'accueillir et de former des élèves.

Sa situation géographique et sa taille lui confère une proximité et une disponibilité des formateurs pour accompagner les élèves avec bienveillance et rigueur.

Ce projet pédagogique, co-écrit par l'équipe pédagogique, instruit un cadre de référence pour l'apprenant et présente les orientations de la formation, le programme, nos choix pédagogiques, nos partenaires mais aussi nos valeurs, fondement d'une pédagogie de qualité.

1. Les orientations de la formation

Ce projet pédagogique propose et précise les conditions indispensables pour préparer à l'acquisition de nouvelles compétences ou au renforcement de celles déjà acquises, en conformité avec la législation en vigueur, le référentiel d'activité, le référentiel de compétence et le référentiel de formation des Aides-Soignants.

Les orientations de la formation répondent au référentiel de formation.

Il s'agit plus précisément pour l'IFAS M Guillou :

- De former les futurs soignants au développement des compétences du référentiel Aide-soignant afin de développer, chez eux, des **capacités d'adaptabilité et de réflexivité** pour répondre aux différentes prises en charge des publics soignés.
- De répondre aux enjeux de santé publique et aux actions d'amélioration du système de santé en Normandie en axant nos apprentissages sur des notions de **parcours patient, d'accompagnement au vieillissement de la population, d'accès aux soins pour tous et de complémentarité des acteurs du soins dans la prise en charge patient.**
- D'acculturer les élèves à **la gestion des risques et à la qualité des soins** pour rendre le public aide-soignant acteur et partie prenante de cette dynamique de soin.
- De s'adapter aux innovations pédagogiques y compris en numérique et dans un esprit de créativité pour proposer des formations et contenus attractifs permettant l'appropriation par les élèves.

Le projet pédagogique se situe au cœur de trois attentes indissociables :

- Celle de l'apprenant qui s'engage à être acteur de sa formation,
- Celle de l'équipe pédagogique qui s'engage à assurer un accompagnement, un suivi des acquisitions individuelles et un suivi de l'évolution de chaque apprenant,
- Celle de l'établissement qui s'engage à la mise à disposition des conditions pédagogiques adaptées à une formation de qualité.

a) Durée et caractéristiques de la formation :

D'une durée totale de 1 540 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu, soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

La formation théorique et pratique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants :

b) Le référentiel de formation : Référentiel de compétence aide-soignant, arrêté du 10 juin 2021

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des 11 compétences du Diplôme Aide-Soignant.

Les compétences se développent tout au long de la vie professionnelle. C'est un processus réflexif, dynamique, continu.

« Une compétence est une capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes » (Perrenoud, dans Brossard, 1999, p. 16)

L'élève aide-soignant construit ses compétences progressivement sur l'année de formation, tant à l'IFAS qu'en milieu professionnel lors des différents stages.

Au terme de sa formation, l'élève doit-être capable de :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement et le réajuster si nécessaire.
- Identifier les situations à risque et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates.
- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements.
- Établir une communication adaptée à la personne et son entourage.
- Informer et former les pairs.

- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel.
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnement en lien avec les locaux et le matériel.
- Rechercher, traiter et transmettre les données pertinentes.
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

(Référentiel de compétence aide-soignant, arrêté du 10 juin 2021)

La formation théorique et pratique comprend 10 modules répartis en 5 blocs :

c) Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation Dépôt de dossier : lundi 3 février Oraux : <i>Semaine 9</i> <i>Revalidation</i> <i>semaine 14</i>
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	
Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. – Evaluation de l'état clinique d'une personne	Evaluation sur table d'une situation clinique Vendredi 07 Mars Revalidation le 10 Avril Evaluation comportant une
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. – Mise en œuvre des soins adaptés,	

		évaluation et réajustement	pratique simulée en lien avec le module 5.
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Semaine 3 pour les complets, SAPAT, ADVF, AES. Semaine 12 pour les ASSP Revalidation semaine 15. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. – Relation et communication avec les personnes et leur entourage	M6 Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Lundi 05 Mai Revalidation le lundi 19 Mai M7 Analyse d'une vidéo le mercredi 28 mai Revalidation le jeudi 05 juin
Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Dossier à rendre le lundi 25/11.
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		Présentation orale semaine 51 Revalidation : dossier à rendre le lundi 10 février. Présentation orale le lundi 17/02

Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée M9 : mardi 13 mai Revalidation mardi 3 juin
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	M10 : lundi 26 mai Revalidation mercredi 4 juin

La formation comprend également :

- Un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé de 35h (35h complémentaires pour les apprenants bénéficiant d'équivalences et d'allègement : contrat pédagogique)
- Des travaux personnels guidés de 35h
- Un suivi pédagogique individualisé : 7h
- La formation AFGSU de niveau 2. (Attestation de formation de gestes et soins d'urgences)

L'AFGSU est une formation aux gestes d'urgences faisant l'objet d'une délivrance d'une Attestation de Formation aux Gestes d'Urgences (arrêté du 3 mars 2006). Cette attestation est indispensable pour l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant. Elle est valable pour 4 ans et doit faire l'objet à l'issu d'un recyclage.

Cette formation est assurée au sein de l'IFAS par des soignants certifiés formés à ces compétences

La durée de la formation est de 21 heures répartie sur 3 jours (2 jours de théorie et 1 jour de pratique).

d) L'enseignement théorique :

Les séquences de formation ont lieu en promotion entière ou en groupe pour les cours magistraux, les travaux pratiques et les travaux dirigés. L'équipe pédagogique utilise des méthodes participatives et réflexives.

Les horaires sont : 8h30-11h30 et 12h30-16h30.

À la demande de certains intervenants, les horaires peuvent être modifiés. Les élèves en seront avertis la semaine précédente afin de s'organiser.

La présence aux enseignements est obligatoire.

Les cours théoriques requièrent une attention soutenue de l'élève et un travail personnel assidu et régulier dans une perspective d'acquisition, de mobilisation des connaissances nécessaires dans le développement des compétences professionnelles attendues.

L'enseignement théorique peut être réalisé en distanciel en fonction des modules concernés (article 3 de l'arrêté du 10 juin 2021).

Ces cours à distance sont réalisés par l'intermédiaire d'un système de Visio (financés à 50% par la région).

Les cours théoriques sont majoritairement dispensés par les formateurs de l'IFAS mais de nombreux intervenants pédagogiques venant de différentes structures avec des expériences professionnelles diverses et des niveaux d'expertises métier interviennent également dans la dispensation de cours sur des secteurs de spécialités.

Afin de renforcer les liens entre formation théorique et pratique professionnelle, les élèves peuvent être amenés à se déplacer dans différentes structures partenaires, dans un concept de transférabilité.

L'enseignement théorique est en pratique est organisé sous forme de :

- Travaux de groupe en nombre restreints avec restitution orale en groupe classe permettant le développement d'un esprit de synthèse et d'analyse
- Travaux dirigés (Exploitations de stage, études de situation, travaux de groupe, réalisation d'une animation auprès de personnes âgées) qui favorisent l'échange et le partage d'expérience entre les élèves. Ils permettent de s'inscrire dans une démarche de travail en équipe et favorisent la construction d'une identité professionnelle d'aide-soignant.
- Cours magistraux dispensés par les formateurs ou des intervenants extérieurs (professionnels de santé, associations, organisme de formation...). Ils constituent une base de savoirs théoriques à enrichir sur les différents lieux de stage auprès des personnes soignées.

- Travaux pratiques en groupe permettant l'apprentissage des gestes techniques. Ces séances permettent également d'acquérir et de développer un savoir, un savoir-faire, un savoir-être et un savoir agir ; elles ont lieu en chambre de simulation haute-fidélité ou en chambre de travaux pratiques.
- Pour les élèves en cursus complet, la formation théorique et pratique est d'une durée totale de **770 h ou 22 semaines** de 35 h (7h par jour)
- Pour les élèves en formation partielle et/ou allégement de modules l'organisation est la suivante :

Diplômes	Modules à valider	Compétences à valider	Durée totale de l'enseignement théorique
Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »	3,4,5	3,4,5	406h
Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »	3,4,5,8,9,10	3,4,5,8,9,10,11	546h
DE Ambulancier	Tous sauf le 5		609h
Titre professionnel d'assistante de vie aux familles	Tous mais allégement enseignement	Toutes	567h
Titre professionnel d'agent de service médico-social	Tous sauf le 8 Allégement enseignement	Toutes sauf la 8	602h
DEAES 2021	1,2,3,4,7,8	1,2,3,4,7,8,9	490h
DEAES 2016	1,2,3,4,5,7,8,10	1,2,3,4,5,8,9	588h

Pour les élèves en formation partielle, il est possible d'assister à certaines séquences pédagogiques non prévues dans leur parcours de formation, à la condition d'en faire une demande écrite argumentée auprès du formateur référent dans la limite de 35h par an (en privilégiant le distanciel). De plus, l'IFAS Michèle Guillou a fait le choix de partager l'intégralité des cours quelque soit le cursus de formation.

e) Les stages

Ils permettent l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Ils doivent être réalisés en continu et ne peuvent être fractionnés.

Ils peuvent être effectués dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès des personnes âgées et une période auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique sauf les élèves bénéficiant d'un bac ASSP et les élèves, DE AP et DE AES.

1. Pour les cursus complets :

La formation en milieu professionnel comprend 4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel :

3 stages de 5 semaines (Période A, période B et période C)

1 stage de 7 semaines en fin de cursus de formation (Période D)

Soit 22 semaines ou 770h

Les trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Le stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation permet l'exploration et ou la consolidation du projet professionnel ainsi que le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétence.

Le planning de stage est construit en fonction du projet individuel de l'élève, des priorités et des obligations pédagogiques, tout en essayant de tenir compte du lieu d'habitation et des vœux de stage des élèves.

L'élève possède un Portfolio Stage-élève-IFAS. Il s'engage à le tenir à jour et de le soumettre aux encadrants en stage.

Au cours de ses stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

2. Pour les cursus partiels :

Des allègements de stage sont prévues pour les élèves en formation partielle :

Diplômes	Semaines de stage à réaliser	Répartition
Baccalauréat professionnel : ASSP « Accompagnement, soins, services à la personne »	10 semaines	5 semaines
		5 semaines
Baccalauréat professionnel SAPAT « Services aux personnes et aux territoires »	14 semaines	3 semaines
		4 semaines
		7 semaines
DE Ambulancier	17 semaines	5 semaines
		5 semaines
		7 semaines
Titre professionnel d'assistante de vie aux familles	17 semaines	5 semaines
		5 semaines
		7 semaines
Titre professionnel d'agent de service médico-social	17 semaines	5 semaines
		5 semaines
		7 semaines
DEAES 2021	12 semaines	5 semaines
		7 semaines
DEAES 2016	12 semaines	5 semaines
		7 semaines

3. L'évaluation des compétences en stage

Le portfolio :

Ce document est destiné au suivi du parcours de formation de l'élève ainsi qu'au développement de ses compétences. Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De faire le lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain
- De permettre à l'élève de suivre sa progression au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme

- D'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir par l'élève
- De réaliser une auto-évaluation de compétences acquises par l'élève afin de lui permettre un échange avec le tuteur de stage et/ou les encadrants

Il permet aux responsables de l'encadrement en stage (Maître de stage, Tuteur de stage et professionnel de proximité) de :

- Connaître le parcours de stage, les soins déjà réalisés et/ou observés,
- De visualiser les objectifs personnels de l'élève,
- De valider les objectifs négociés avec l'élève en début de stage
- D'évaluer l'acquisition des compétences à mi- période et en fin de période de stage.
- De coordonner leurs interventions et de positionner l'apprentissage de l'élève au regard du niveau d'exigence attendu en fin de formation

Ce portfolio est également un support utilisé lors du suivi pédagogique à l'IFAS.

Il est tenu à la disposition des professionnels d'encadrement.

Ce portfolio permet à l'élève d'avoir une vue d'ensemble de son parcours d'apprentissage en stage et de mesurer sa progression.

L'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel :

A mi- période de stage, l'apprenant s'autoévalue sur les blocs de compétence abordés au cours de la période, le tuteur fait le point avec lui à partir de cette autoévaluation et apporte un avis au cours de cet échange.

Cette autoévaluation doit être systématique et tracée dans le portfolio.

A la fin de chaque période de stage, le tuteur évalue le niveau d'acquisition de l'élève pour chacun des blocs de compétences, sur la feuille d'évaluation.

Cette évaluation est réalisée sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'élève
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur ces activités
- L'observation par les professionnels des activités réalisées
- L'échange avec l'élève sur les situations rencontrées
- L'auto-évaluation réalisée par l'élève

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétence. Conformément à l'art.5, la feuille d'évaluation remplie par le tuteur ou le maître de stage est remise à l'apprenant au cours d'un entretien.

La feuille d'évaluation des compétences en période de formation réalisée en milieu professionnel ainsi que l'attestation de présence en stage sont remises à la fin du stage à l'équipe pédagogique.

Le formateur référent de l'élève examine la feuille d'acquisition des compétences à chaque retour de stage et fait le point avec l'élève lors d'un suivi pédagogique individuel afin de proposer un accompagnement personnalisé ayant pour finalité la maîtrise par l'apprenant de l'ensemble des éléments de compétences à la fin de la formation.

Les visites de stage :

L'équipe pédagogiques s'engage à visiter l'élève sur ses périodes de stage au minimum 1 fois au cours de sa formation.

L'équipe saura se montrer disponible pour se déplacer au-delà, en cas de difficultés de l'élève afin d'échanger avec les encadrants.

Les élèves apprentis bénéficient, suivant leur contrat d'apprentissage d'une visite d'installation lors du 1^{er} stage en partenariat avec la chargée de développement du CFAPSS.

L'offre de stage :

L'IFAS propose de façon prioritaire des stages sur les services de l'hôpital privés de la baie (cités dans le préambule), et peut ainsi proposer au minima une 20aine de place /an aux élèves pour des stages de courte durée.

L'IFAS d'Avranches a développé un partenariat de stage avec plus de 99 établissements ou unités de soin sanitaires et médicosocial pour être au plus près du lieu d'habitation de l'élève et permettre une polyvalence des expériences de travail et de spécialités.

Il existe un partenariat de stage et / ou de cours pédagogiques avec le CH de l'Estran, Le CRRF(centre de rééducation et de réadaptation fonctionnel) « le Normandy », le CHAG et ses établissements de la direction commune (Mortain, St Hilaire, Villedieu et St James), de nombreux EHPADS et établissements du Handicap du Sud Manche, quelques-uns Centre Manche, et hors départements (Ile et Vilaine, Calvados) pour répondre au mieux aux besoins des élèves.

Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages par les élèves et étudiants :

Un questionnaire des lieux de stage est remis à l'élève au début de chaque stage.

Il est à remplir par l'élève et à rendre après chaque séquence de stage aux formateurs afin d'en faire une analyse et de proposer des axes de réajustements et d'amélioration.

Ces ajustements sont faits lors des visites de stage avec l'encadrement ou par échange téléphoniques dans une démarche d'amélioration et de constructivité collaborative.

De plus, après chaque période de stage, les élèves bénéficient à la reprise de la période de formation théorique d'un temps appelé « retour de stage » en groupe restreint où chaque élève s'exprime sur ses expériences et son vécu de stage.

2. La conception générale de la formation

Le projet pédagogique repose sur des valeurs partagées en équipe. Il intègre aussi celles de l'Hôpital Privé de la Baie et du groupe Vivalto-Santé.

L'équipe pédagogique a pour objectif prioritaire de former des élèves à être :

- Des aides-soignants empreints de valeurs humaines et professionnelles ;
- Des aides-soignants, confiants et fiables dans leur exercice professionnel, capables de soigner les personnes de façon adaptée et en toute sécurité pour le patient et pour eux-mêmes ;
- Des aides-soignants ayant appris à se former et à gérer la nouveauté pour s'adapter aux évolutions du métier.

Notre conception de la pédagogie est la suivante :

- Les formateurs ne sont pas les uniques possesseurs de la connaissance.
- Les élèves apprennent autant en cours que lors des stages, être acteur c'est de se donner les moyens de se questionner et d'apprendre sur ces 2 temps.
- L'accompagnement pédagogique contribue à l'acquisition, au développement et à l'appropriation des compétences : des savoirs, un savoir-faire et un savoir-être spécifiques à l'exercice de la profession d'aide-soignant.
- L'alternance favorise le transfert de ces acquisitions au service des personnes soignées et de leur entourage, avec les professionnels en stage.
- Les apprentissages facilitent la construction de l'identité professionnelle des élèves.

D'une manière globale, la formation développe différentes capacités

- Intellectuelles (compréhension, réflexion, concentration, analyse)
- Gestuelles (dextérité, rapidité)
- Techniques (rigueur, précision)
- Humaines (respect, tolérance, discrétion, loyauté, honnêteté)
- Relationnelles (écoute, attention à l'autre, patience)
- D'adaptabilité (ouverture d'esprit, désir de se former, de s'informer)
- Perceptives (sens de l'observation)

L'apprentissage en formation, doit chez le public Aide-soignant s'adapter à la diversité du public en formation (disparités des âges et donc travail intergénérationnel, diversité des parcours académiques...)

Il convient donc de développer au sein du groupe classe, avec mise en application lors des stages, des valeurs de respect, de tolérance, d'acceptation de l'autre tel qu'il soit, de collaboration courtoise et constructive entre élèves et/ou collègues.

a. Les valeurs de l'institut

Elles sont basées en 1er sur :

- **Bienveillance et Bienveillance.**

Elles répondent aux besoins des prises en charge patients et **s'appliquent dès lors dans le groupe classe.**

Afin d'être intégrées dans le savoir être de l'apprenant, elles doivent être corrélées à d'autres valeurs

Il est indispensable aussi de développer chez l'élève des capacités et des valeurs :

- **D'écoute** : « *Écouter c'est recevoir la parole et la pensée d'un autre* ». Pour cela il faut se mettre dans une disposition mentale et physique de réception. Écouter, ce n'est pas seulement entendre, c'est prendre du temps pour l'autre...
- **D'empathie** : Développer cette compétence c'est « *percevoir, de l'intérieur, les réactions et les sentiments de l'Autre...* » Carl Rogers
- **De respect** : « Attitude, comportement, qui vise à traiter autrui avec égard »
Respect des personnes : de soi, de l'autre, des patients, des familles, des personnels et élèves rencontrés à l'IFAS et sur tous les lieux de formation ;
Respect et acceptation des différences (accepter l'autre comme il est, sans jugement) ;
Respect des institutions ;
Respect des règles inhérentes à la profession, des procédures, des décisions collectives, des locaux et des matériels ;
Respect de l'expression des élèves, il est porté par les délégués de promotion élus ;
La valeur respect sous-tend l'authenticité, la solidarité, l'esprit d'équipe et la reconnaissance de l'apprenant comme un être unique dans sa dimension psychologique et sociologique

- **De non jugement.**

Pour ce faire des apports sur l'entretien d'aide sont indispensables pour développer chez le futur soignant des compétences en communication pour répondre de façon adaptée à la vulnérabilité, au mal être psychologique, à l'agressivité des patients ou résidents. Le mode de communication soignant est essentiel dans

le ressenti, l'adhésion du patient à ses soins et dans la qualité de sa prise en charge.

C'est aussi être en capacité de ne pas tirer de conclusions hâtives sur des situations, des comportements, c'est soigner sans préjugé, sans évaluer la valeur morale de l'autre et en respectant sa dignité et son vécu.

L'IFAS s'attache à développer également les notions et des valeurs de :

- **Responsabilité** : « C'est le principe selon lequel chacun doit répondre des conséquences de ses actes ou de n'avoir rien fait. » (Claude BOISSIER RAMBAUD – Georges HOLLEAUX)

Être responsable c'est aussi la mise en œuvre de la conscience, de la liberté, de la volonté. Autrement dit, c'est la faculté de porter un jugement sur ses propres actes. La conscience n'est pas une faculté toute donnée, c'est une capacité « qui s'apprend », qui s'éduque, chacun doit la fortifier.

- **Réflexivité** chez les élèves.

Il est primordial dans la pratique des soins quelle qu'elle soit, de former des soignants responsables de leurs actes, sachant s'impliquer et réfléchir à la pertinence des prises en charge faisant barrage à l'automatisme, élément à bannir dans le soin.

Acculturer les élèves à :

- Interroger le sens de l'action (le pourquoi ?)
- Interroger la spécificité de l'action (le quoi ? le comment ?)

- **Implication**

C'est l'action de se sentir concerné, de s'engager et de tout mettre en œuvre pour réussir sa formation afin de devenir un professionnel capable et responsable. S'impliquer c'est aussi travailler en équipe, tant au sein de l'institut de formation, que dans les secteurs d'activité de soins.

Cette notion implique du dynamisme, du professionnalisme, de prendre du plaisir, la finalité étant d'optimiser la qualité de vie en formation.

- **Solidarité**

Synonyme de partage, relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle et d'entraide. Cela suppose une camaraderie, une cohésion de groupe et un esprit d'équipe.

b. LA QVT des élèves

L'IFAS s'attache également à favoriser la qualité de vie des élèves en lien avec **la QVT (qualité de vie au travail)**. Pour ce faire, des orientations d'accompagnement sont développées :

- Bienveillance et accompagnement personnalisé par les formateurs.
- Vigilance de l'encadrement des terrains de stage : intervention si besoin des formateurs
- Respect et vigilance des horaires, respect du temps de travail prioritairement pour les élèves apprentis.
- Favoriser les temps d'échange et de médiation pour laisser la place à l'expression des ressentis (prévention des ruptures de parcours)
- Favoriser l'ergonomie lors des temps théoriques par un mobilier adapté.
- Favoriser la pluralité des méthodes pédagogiques et apprentissage (cours théoriques, pédagogie inversée, travaux de groupe, TD, TP...)
- Choix des lieux géographiques des terrains de stage avec l'élève en fonction de son lieu d'habitation et de son projet professionnel.
- Formation des élèves à l'ergonomie pour prévenir les TMS (troubles musculo squelettiques) inhérents à cette profession : formateur pédagogique formé au PRAPSS (prévention des risques liés à l'activité physique dans le sanitaire et social).
- Les élèves bénéficient d'un avantage financier pour leur repas par une diminution du coût de repas. En effet, le tarif de restauration du midi sur les périodes théoriques et des périodes de stage à l'hôpital privé de la baie est le même que pour les salariés de l'hôpital privé de la baie.

c. Les droits et devoirs de l'élève Aide-soignant

Les droits :

L'information aux élèves concernant les missions et le fonctionnement de l'IFAS :
L'équipe pédagogique s'engage :

- À respecter les horaires de cours institués (8h30/11h30, 12h30/16h30) ou cas particulier de prévenir la semaine d'avant afin de permettre aux élèves de s'organiser.
- A faire parvenir à l'élève le planning des enseignements la semaine précédant la réalisation.
- A présenter le calendrier de la scolarité le premier jour de formation y compris les périodes de congés, le calendrier des évaluations.t

Le soutien pédagogique : Tout élève a droit à un suivi et un soutien pédagogique individualisé et personnalisé. Ce suivi et/ou soutien pédagogique peut être à l'initiative de l'élève ou à la demande d'un formateur ou de l'équipe de direction. Ce suivi peut prendre la forme d'API (Accompagnement Pédagogique Individuel), de TPG (Travaux Personnels Guidés) ou encore de Suivi Pédagogique individualisé des apprenants. Le référentiel préconise pour chaque élève, qu'il suive la formation en cursus complet, partiel ou passerelle un total de soixante-dix-sept heures pour cette activité.

L'expression : Les élèves ont le droit de s'exprimer directement auprès de l'équipe pédagogique ou de direction soit par la voix des représentants de la promotion élus démocratiquement en début de scolarité soit directement.

La Section Relative aux Conditions de Vie des Elèves : elle est composée du directeur ou de son représentant, des élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et au minimum de trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. Elle est organisée au moins deux fois dans l'année sur proposition du directeur ou des élèves représentés.

Les devoirs

Respect du règlement intérieur afin que le comportement des élèves participe au bon fonctionnement de l'institut en règle d'activités, d'enseignement, de respect d'autrui des règles de vie, d'hygiène, du matériel et des locaux.

Présentéisme : Présence aux cours théoriques et aux stages obligatoires

Les élèves sont tenus d'émarger la feuille de présence journalière pour tous les cours auxquels ils assistent ainsi que la feuille de présence en stage. Cette règle est d'autant plus importante pour les élèves bénéficiant d'un financement à des fins de justifications auprès des organismes financeurs.

Ponctualité : elle est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage.

A l'entrée en formation, Les élèves s'engagent à se donner les moyens de se déplacer pour se rendre en cours et sur les lieux de stages, pendant toute la durée de la formation.

Devoir de réserve et de discrétion professionnelle : inhérent à la fonction soignante. Une vigilance est demandée aux élèves quant à leurs interactions et échanges des lieux de stage, lors des temps dits « retours de stage ».

Ce droit de réserve est également applicable pour la mise en ligne d'informations sur les réseaux sociaux pouvant porter atteinte à l'image de l'institut, de l'équipe

pédagogique, des différents intervenants, des autres élèves ou des structures d'accueil.

Les élèves entrant en formation par la voie de l'apprentissage ont des droits et devoirs spécifiés dans leur contrat d'apprentissage.

d. Conception de l'élève en formation

C'est un individu avec des connaissances et une histoire personnelle qui entre dans un processus d'apprentissage.

Par son implication, il est en recherche et en construction de son identité professionnelle.

- Il est acteur de sa formation, c'est-à-dire qu'il met en œuvre les moyens utiles à sa progression et à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de sa profession.
- Il est capable d'initiatives et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable
- Il prend conscience de ses manques et sollicite l'accompagnement individuel.
- Il potentialise sa formation et celle de ses pairs par une participation active et respectueuse des autres, tant à l'IFAS qu'en stage.
- Il est ouvert aux connaissances nouvelles, aux nouvelles technologies, aux idées différentes des siennes, à l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux comportements.

3. Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

L'institut de formation, d'après son quota fixé par la région, accueille 38 élèves de droit commun dont 10 places pour les ASHQ (Agent de service qualifié) + les élèves en reprise de formation, en redoublement et jusqu'à 15 places pour les élèves apprentis.

Les indicateurs de suivis d'activité sont disponibles sur notre site internet à l'adresse : <https://hopitalprivedelabaie.vivalto-sante.com/notre-etablissement/presentation/institut-de-formation/>

a. Les objectifs d'apprentissage

L'équipe pédagogique s'engage à :

- Permettre aux élèves d'acquérir une qualification, un diplôme et favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle.
- Fixer des objectifs d'apprentissage et de professionnalisation sur chaque période d'enseignement théorique et pratique mais également avant chaque temps d'apprentissage clinique.

En plus des objectifs institutionnels, l'élève est accompagné dans la rédaction de ses objectifs personnels avant chaque stage au plus près de ses besoins de formation, en lien avec ses axes de progression, avec la spécificité du lieu de stage. Ces objectifs concourent également à la co-construction de son projet professionnel.

- S'adapter, pour les formateurs, à la variété des publics apprenants en ayant un point de vigilance sur la bonne compréhension de tous les différents apports (vigilance aux mots, termes et vocabulaires employés : vérification de la maîtrise du vocable utilisé)
- Collaborer en équipe pédagogique pour proposer une pertinence de l'alternance :

Vigilance sur les apports théoriques suffisants avant les départs en stage, planification pertinente des évaluations...)

- Travailler sur l'accompagnement personnalisé afin d'éviter les ruptures de parcours. : Disponibilité des formateurs pour des rencontres avec l'élève autant que nécessaire.

Accompagner l'élève dans la construction de son projet professionnel.

- Un accompagnement individualisé est proposé par les formateurs en fonction de l'entretien réalisé en début de cursus de formation et du bilan de positionnement.

En effet, l'entretien de suivi pédagogique permet de :

- Réaliser un bilan des résultats
- Préparer un plan d'action en cas de difficultés
- Faire le point sur les représentations de l'élève en lien avec le métier d'AS
- D'entendre le vécu de l'élève en lien avec la formation théorique et les stages
- Renforcer et développer les compétences des ASHQ : développer une ouverture d'esprit sur l'acquisition de nouvelles pratiques de soin et prises en charge adaptée à la clinique du patient/résident.
- Acculturer les apprenants à la qualité des soins et la gestion des risques.
- Collaborer efficacement avec les terrains de stage pour potentialiser l'encadrement et le parcours de l'élève en stage (projet de parcours de stage sur l'hôpital privé de la baie). Ces moments d'échange sont à favoriser lors des visites de stage.
- Favoriser le bien être des élèves en apprentissage lors de leur période chez le maître de stage (échange lors de la visite d'installation et au fil de l'eau selon le besoin). Rencontre régulière avec le CFA
- Eviter les ruptures de parcours : Le nombre et la diversité des lieux de stage permet une répartition géographique des stages au plus près des lieux d'habitation des élèves pour éviter les dépenses de mobilité.
- Favoriser la montée en compétences de tous les élèves : l'équipe pédagogique de l'IFAS, a fait le choix de mettre à disposition des élèves entrés dans la formation par le biais du cursus partiel ou passerelle, les mêmes supports de cours que pour les élèves réalisant leur formation en cursus complet.
- Sur les temps théoriques, favoriser le travail de recherche en groupe pour développer un esprit de collaboration, de complémentarité, d'analyse et de synthèse.

Lors de la constitution des groupes, l'équipe pédagogique veille à garder l'hétérogénéité afin de développer le partage d'expériences, la capacité de travailler ensemble dans la diversité, dans un esprit de tolérance et de non jugement de l'autre et dans un esprit intergénérationnel.

- Comprendre et adapter les prises en charge patients/résidents, pour ce faire :
Développer une polyvalence des différents savoirs
Savoir théoriques : favoriser la diversité des intervenants et des apports afin de développer un regard pluridisciplinaire et un savoir pluri spécialités
Savoir Faire : Développer la notion de transférabilité et d'adaptabilité face aux différentes situations de soins rencontrées par le raisonnement clinique
Savoir être : travailler tout au long de l'année sur les valeurs professionnelles, la gestion des émotions et du stress et développer un esprit d'équipe, de collaboration, de pluridisciplinarité.
- Développer l'esprit d'analyse de l'apprenant par le raisonnement clinique. L'élève doit s'acculturer à la démarche de raisonnement clinique permettant la bonne compréhension des situations de soins. Cette démarche intellectuelle de mise en lien des apports théoriques avec les situations cliniques est indispensable pour assurer la pertinence, la sécurité et la qualité des prises en charge. Pour ce faire l'équipe de formateur propose de nombreux temps d'analyse et de raisonnement clinique en période théorique ; Les formateurs sont disponibles pour corriger le travail personnel des élèves. Lors des visites de stage, les formateurs demandent, de façon systématique, à l'élève la présentation d'un raisonnement clinique afin d'évaluer la capacité d'analyse de la situation de soin par l'élève.
- Travailler sur la notion de transférabilité : Développer l'enseignement des soins de base d'hygiène courants dits « de la vie quotidienne » et des soins plus techniques (Hémogluco-tests, prise de paramètres...) par des mises en situation lors des travaux pratiques réguliers en groupe soit en simulation avec des patients dits « instables et/ou techniqués » soit en chambre de TP sur des soins plus simples. Evaluer l'adaptabilité de l'élève face aux différentes situations. Cet enseignement favorise la transférabilité des acquis.
- Assurer l'acquisition des enseignements théoriques : Lors des périodes d'enseignement théoriques, apporter les supports de cours aux élèves quotidiennement soit par l'envoi des supports par mail, soit prochainement par le biais de ElearNes permettant l'envoi des cours directement sur la plateforme de formation ouverte à distance.
- Renforcer la sensibilisation des élèves à l'ergonomie pour prévenir chez cette profession à risque les TMS (Troubles musculo squelettique.).

Prévention à particulièrement renforcer chez les ASHQ ou les élèves ayant déjà une expérience professionnelle dans le milieu sanitaire ou médico-social afin qu'ils changent leurs pratiques habituelles pour se conformer aux bonnes pratiques de manutention enseignée par une formatrice formée aux PRAPSS (Prévention des risques liés à l'activité physique.) avec, à l'issue, l'obtention de la certification d'acteur PRAPSS.

b. Les projets institutionnels spécifiques

1) Le projet de mise en place de thérapie non médicamenteuse

Les aides-soignants sont amenés à participer aux projets institutionnels et aux projets de vie des résidents en EHPAD.

Afin de les acculturer à ces missions, l'équipe pédagogique organise un projet qui s'inscrit dans les modules 1,6, de la formation sur la mise en place de thérapies non médicamenteuses, (TNM)

Les objectifs établis sont les suivants :

- Savoir prendre en charge les troubles cognitifs
- Savoir canaliser l'agitation et /ou l'agressivité des patients déments et savoir communiquer avec eux
- Animer des séances par groupes de résidents
- Travailler en groupe et découvrir la méthode projet, savoir collaborer, se coordonner, partager et se répartir les missions d'un projet.
- Développer l'intelligence collective
- Développer un partenariat avec des EHPADS du territoire

2) Le projet d'attractivité de l'IFAS

Les besoins en professionnels paramédicaux sont en tension dans la région Normandie, d'autant plus chez les Aides-soignants. Ce constat est d'autant plus alarmant dans le Sud manche

La densité de soignants formés est plus faible que dans le reste de la région. Ce constat va être majoré dans les années à venir : effectivement, il y aura d'ici 2050, de nombreux départs à la retraite : 71% des soignants ont entre 45 et 54 ans.

De plus, la région Normandie et particulièrement le sud Manche a une population vieillissante, les seniors représenteront d'ici 2050, 29% de la population.

(Chiffres extraits du séminaire « engagements compétences 2050 », région Normandie 2024).

L'enjeu de la prise en charge du vieillissement, de la dépendance et de son accompagnement est donc primordial.

Pour accentuer ce phénomène, le nombre de candidats s'inscrivant dans les IFAS stagne voire tend à diminuer. Pour notre IFAS, le nombre de candidats à s'inscrire en droits communs (hors apprentissage) a entre 2021 et 2024 diminué de 47%.

Ce constat est à moduler avec l'ouverture de l'accès à la formation par la voie de l'apprentissage.

Il est donc également fondamental de travailler sur l'attractivité du métier Aide-Soignant.

L'IFAS M Guillou tient à sa mesure, à s'associer à cette problématique.

Nous avons donc réfléchi et dégager 3 axes d'actions de proximité :

1. S'associer à la région et travailler les actions mises en place par la région en matière de formation de type « 1 formation, 1 emploi ». Entretenir des échanges et une collaboration efficace avec les organismes financeurs y compris France travail avec la mise en place d'évènements réguliers. Assurer une veille sanitaire à ce sujet, échanger avec nos référents région et participer au séminaire annuel sur « compétences 2050 en Normandie ». Travailler et collaborer efficacement avec le CFA. En effet, d'après une enquête INSEE les jeunes sont très favorables au modèle de l'apprentissage. Il convient donc de communiquer lors des visites de stage, les rencontres lycées...sur ce mode de recrutement y compris dans le secteur sanitaire.
2. Travailler sur la communication de l'IFAS. Nous travaillons, avec la direction de l'hôpital privé de la baie et Vivalto à la mise en place d'une planification de communiqués sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook de l'établissement. La programmation de planification pour des parutions régulières (au minima 2x/mois) sur la vie de l'IFAS permettra une régularité dans les parutions et donc un suivi des actions. Il serait demandé aux élèves en début de formation de participer au partage des parutions pour toucher un maximum de monde. L'objectif est de démontrer le dynamisme et les opportunités de cette formation. Il faut de nouveaux rendre les métiers du soin attractifs et nobles avec la notion de service rendu à la population.

3. Travailler avec l'encadrement au sein de l'hôpital privé de la baie, des accueils et des parcours élèves et étudiants au sein des unités. L'objectif étant pour les apprenants d'avoir des expériences globales sur la prise en charge complète des patients et la pluriprofessionnalité (parcours de stage avec passage en imagerie, à la stérilisation, au bloc, en chimiothérapie et hôpital de jour...)
De façon concomitante, il sera travaillé une sensibilisation des soignants à un accueil et un encadrement cadrant, positionné mais bienveillant pour éviter les ruptures de parcours et se montrer attractifs pour de futurs recrutements.

4. La stratégie

a. De développement de l'offre numérique

L'iFAS travaille avec un logiciel de suivi élèves FORMEIS lui permettant :

- La gestion et le suivi des parcours formation /élèves tant sur le plan théorique que stage.
- L'extension du logiciel Forméis pour les élèves = « My Komunote » (partie élève) permet à l'élève d'avoir une vision de son relevé de notes, de son planning, de ses affectations de stage....
- Projet plateforme de contenu à distance « Moodle » : ElearNes : Normandie Santé (Formation Fin Juin 2024 avec mise en place à compter de Septembre 2024). Possibilité pour les élèves de visionner les contenus et les supports de cours, possibilité de messagerie sécurisée...

Afin de répondre aux différents besoins des élèves et de respecter les normes incendie (place limitée au sein de l'iFAS = 40 places). L'IFAS a fait l'acquisition, financé par l'hôpital privé de la baie et la région d'un système de Visio permettant les cours en distanciel

Installation d'un système visio en 2023 : possibilité de cours en distanciel avec partage de contenu et interaction.

Acquisition d'un système de simulation en santé : chambre de simulation équipée de caméras, micros et d'1 mannequin haute-fidélité permettant la pratique et la mise en situation de soins.

Possibilité de mise à disposition des élèves au sein de l'IFAS de matériel informatique.

b. La stratégie d'analyse des besoins de l'élève en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné

Visualiser la répartition géographique des élèves permet d'appréhender la construction des répartitions de stage.

Les élèves sont dans une grande majorité issue du Sud Manche. Ils ne bénéficient pas d'aide aux frais de déplacements, ni d'indemnités de stage.

L'institut de formation revoit et étoffe dès que possible chaque année ses lieux de stage. En conséquence l'offre de terrains de stage dans ce périmètre est suffisamment large pour proposer des affectations de stages dans les différentes spécialités dans un rayon de maximum 25 Km.

L'institut collabore avec les lycées professionnels (Bac Pro ASSP, SAPAT) pour comparer et analyser les besoins de pédagogie en fonction des allègements de modules prévus dans leur cursus (notion de complémentarité). Et réajuster selon le besoin.

L'institut développe des échanges et une relation de confiance avec les employeurs :

- Echange au fil de l'eau et en fonction des besoins pour assurer une coordination et des relations constructives dans l'intérêt des élèves.
- Développer les visites de stage

Développer un réseau avec les financeurs pour collaborer étroitement et efficacement dans l'objectif de répondre aux besoins de l'élève (région, France travail, Transition pro, CFA...) et éviter les ruptures de parcours.

5. Accueil, Intégration et accompagnement des étudiants ou élèves en situations de handicap et ressources mobilisées

a. L'accessibilité au sein de l'institut de formation :

Les locaux de l'IFAS sont accessibles pour toutes personnes présentant un déficit Moteur :

- Des places de stationnement sont prévues sur le parking de l'hôpital privé de la baie
- Un accès à un ascenseur desservant directement l'institut de formation.
- L'aménagement modulable de la salle de cours est adapté pour permettre une flexibilité des espaces si besoin.

b. Présence d'un Référent handicap au sein de l'IFAS

Son rôle est, entre autres, de :

- Accompagner l'élève dans ses difficultés, adapter les supports pédagogiques aux besoins, organiser les 1/3 temps...
- Développer le réseau handicap pour apporter l'aide la plus adaptée au handicap
- Mettre en place en fonction du questionnaire d'identification du potentiel handicap à l'entrée en formation le plan d'aide en lien avec les réseaux handicaps (AGEFIPH, MDPH, RQTH...)

Un questionnaire spécifique est proposé aux élèves en pré rentrée. Il permet d'identifier le besoin d'aide pour suivre la formation et adapter l'accompagnement. Il est analysé par le référent handicap qui conviendra avec l'élève lors d'un entretien des mises en place d'aménagement spécifiques en s'appuyant sur les ressources du réseau handicap (précitées ci-dessus)

c. Pour les évaluations normatives :

Seules les activités pédagogiques en lien avec des évaluations individuelles sur table peuvent faire l'objet d'aménagement.

Nature du handicap	Aménagements	Moyens
Troubles DYS, visuels, et auditifs	Majoration du temps	Fonction du besoin de l'apprenant et de la préconisation médicale
Troubles visuels, moteur, auditifs	Aides techniques Aides Humaines	Equipement spécifiques tels que prêt de PC ou logiciels spécifiques Assistant scripteur si nécessaire (mise à disposition si nécessaire d'une secrétaire de l'hôpital privé de la baie)
Troubles visuels	Mise en forme des sujets	Agrandissement, taille des polices, format papier

6. L'individualisation des parcours et stratégie de prévention des ruptures de parcours

a. L'accompagnement

La volonté première de l'équipe est d'accompagner l'élève tout au long de l'année individuellement et/ou collectivement.

Pour cela, l'équipe pédagogique s'engage à être à l'écoute, disponible et toujours soucieuse de proposer des conseils et axes d'amélioration personnalisés pour guider l'élève au cours de sa formation

Le suivi pédagogique permet aux élèves de s'exprimer, d'évoluer dans le groupe, de pointer leurs capacités acquises et celles à travailler ou à développer.

Chaque formateur est responsable du suivi pédagogique d'un groupe d'élèves, il est l'interlocuteur privilégié.

Dans le cadre du suivi pédagogique individuel (7 h) l'équipe pédagogique propose :
Des rendez-vous de suivi pédagogique avec le formateur référent peuvent être programmés soit à la demande de l'élève, soit à la demande de l'équipe et/ou du directeur de l'IFAS.

Un rendez-vous obligatoire sera programmé par le formateur référent avant la fin d'année civile.

Les entretiens doivent être préparés par l'élève à l'écrit, sur le document type. L'équipe attend une implication pour préparer et participer à ces entretiens.

Si nécessaire, un contrat pédagogique pourra être établi.

- Le suivi Pédagogique

Dans le cadre du suivi pédagogique collectif l'équipe pédagogique propose :

- Un temps de préparation lors des départs en stage avec la présentation des objectifs institutionnels ;
- Un temps d'échange à chaque retour de stage, en demi, tiers ou promotion complète en présence d'un formateur ;
- Des temps de renforcements sur les apports théoriques ou sur les difficultés rencontrées lors des évaluations théoriques à la demande des élèves ;
- Un accompagnement Pédagogique Individualisé (API) est programmé à raison de 35 h dans les 3 premiers mois de la formation :

- Accompagnement avec épreuve formative d'analyse de situation
- Travail écriture /lecture/arithmétique
- Travail sur les relations humaines
- Accompagnement au projet professionnel...

Pour les élèves en cursus allégé, un API supplémentaire (à raison de 35h) sera proposé à la suite de tests de positionnement. Un contrat pédagogique sera conclu entre le directeur de l'institut de formation et l'élève.

b. Stratégie de prévention de rupture des parcours

L'analyse des causes à posteriori permet d'identifier des motifs prévalents à la rupture de parcours ou des suspensions de formation.

- Problème financier
- Difficulté d'organisation (permis de conduire...)
- Difficulté en lien avec le vécu antérieur du système scolaire
- Représentation de la santé et de la profession

Les axes de prévention principaux de l'IFAS pour prévenir la rupture des parcours sont :

- Le suivi pédagogique : Être à l'écoute, connaître l'élève pour identifier le mal être précocement avant même parfois que l'élève ne l'exprime.
- La personnalisation des accompagnements et l'articulation des interventions formateurs, les temps d'échange, l'évaluation de la situation par une écoute des difficultés et préoccupations de l'élève.
 - Le maillage et l'affectation des différents de lieux de stage sont anticipés en début de formation avec l'élève en fonction de son secteur géographique et du projet professionnel. Ces lignes de stage peuvent être réadaptées et réajustées en fonction de l'évolution, des besoins et de la progression de l'élève au cours de sa formation.
 - Le vécu des stages : vigilance à l'accueil et l'encadrement de certains lieux de stage qui peuvent fragilisés, déstabilisés l'élève au point de remettre en question son projet professionnel. Si c'est le cas, échanger, écouter voire rassurer l'élève. Echanger avec le lieu de stage pour informer sur les vécus d'élèves et si besoin éviter l'affectation d'élèves sur certains lieux de stage.

- Etablir un maillage, réseau avec les établissements ou institutions financeurs afin d'échanger en cas de difficultés financières de l'élève. Proposer à l'élève de l'aide par assistante sociale si besoin.
- Information donnée aux élèves via un flyer sur la possibilité d'une aide psychologique par le CMP (Centre médico psychologique) avec soutien et aide à la récupération des cours pendant leurs éventuelles absences pour les temps de consultation.

7. LES INDICATEURS QUALITE DU PROJET

L'objectif est de tendre vers une satisfaction de toutes les parties participant à la formation et vers l'amélioration des pratiques de formation.

L'efficacité du dispositif pédagogique doit répondre aux besoins et à la satisfaction :

- Des apprenants

Mais aussi des différents interlocuteurs :

- La région,
- La DREETS,
- Les organismes financeurs,
- Les terrains de stage,
- L'hôpital privé de la baie
- Et les futurs employeurs

a. Les indicateurs :

Le projet pédagogique doit répondre :

- au cadre réglementaire de la formation et de l'exercice professionnel,
- aux besoins de santé et aux compétences attendues sur le terrain,
- aux attentes et au projet professionnel de l'élève.

Les indicateurs d'évaluation du projet retenus sont :

- Les résultats obtenus par les élèves,
- Le taux de réussite au diplôme d'Etat,
- Les taux de satisfaction des élèves,
- Le bilan de fin de formation,
- L'avis des instances et des tutelles,
- L'accompagnement individualisé et programmé des élèves
- La progression de l'élève dans l'acquisition des connaissances et des compétences.
- La Révision et le répertoriage des lieux de stage
- La planification de l'alternance et des évaluations de contrôle continu est planifiée et présentée aux élèves en début de formation
- Les projets de l'IFAS sont bien mis en œuvre

b. L'évaluation externe par Qualiopi

Dernière visite certificative en Mai 2023 : avis favorable pour le maintien de la certification de l'organisme au nouveau référentiel qualité pour la typologie suivante : action de formation.

Prochaine visite le 11 et 12 Septembre 2024.

POUR CONCLURE...

L'équipe pédagogique s'inscrit dans ce projet pédagogique et souhaite le faire vivre avec tous les acteurs de formation dans un esprit de bienveillance mutuelle : les élèves, les apprentis, les intervenants et les professionnels de santé...

Nous vous souhaitons de vous réaliser et de vous épanouir lors de cette formation.

« Être compétent, c'est non seulement être capable de faire ou d'agir, mais aussi pouvoir analyser et expliquer sa façon de faire ou d'agir. » (Guy Le Boterf - 2002)

« Le savoir est la seule matière qui s'accroît quand on la partage » -(SOCRATE)

Glossaire :

- **AFGSU** : Attestation de formation de gestes et soins d'urgences
- **AGEFIPH** : Association nationale de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- **API** : Accompagnement Pédagogique Individuel
- **ASHQ** : Agent de service hospitalier qualifié
- **ASSP** : accompagnement des soins et services à la personne
- **CFA** : Centre de formation et d'apprentissage
- **CFAPSS** : Centre de formation et d'apprentissage des professions sanitaires et sociales
- **DE AP** : Diplôme d'état Auxiliaire de puériculture
- **DE AES** : Diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social
- **DREETS** : Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités
- **HAS** : haute autorité de santé
- **IFAS** : Institut de formation Aide-soignant
- **MDPH** : maison départementale des personnes handicapées
- **PRAPSS** : Prévention des risques liés à l'activité physique
- **QVT** : qualité de vie au travail
- **RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- **SAPAT** : Services aux personnes et aux territoires »
- **TPG** : Travaux Personnels Guidés